

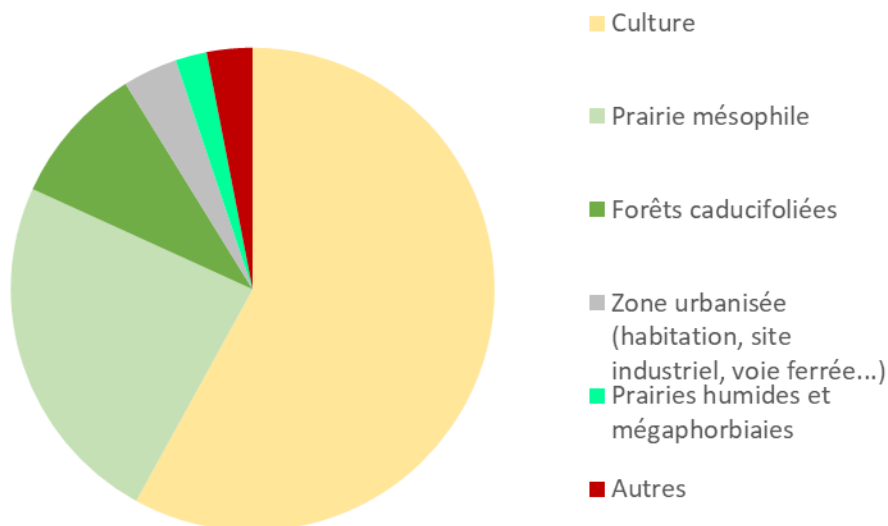
Commune d'ARCHIGNY

Surface de la commune : 66,68 km²

Nombre d'habitants : 1076

Densité : 16 hab / km²

Grandes entités paysagères



CODE CORINE BIOTOPE	HABITATS NATURELS	SURFACE EN HA	%
82	Culture	3735,92	58,00
38	Prairie mésophile	1533,44	23,81
41	Forêts caducifoliées	604,61	9,39
86	Zone urbanisée (habitation, site industriel, voie ferrée...)	235,41	3,65
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	135,21	2,10
31.8	Fourrés	48,66	0,76
22	Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins)	28,37	0,44
84.3	Petits bois, bosquets	26,00	0,40
83.32	Plantations de feuillus (peupleraie)	25,17	0,39
83	Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres	17,71	0,27
31	Landes et fruticées	16,33	0,25
42	Forêts de conifères	15,28	0,24
34	Pelouses calcicoles sèches	8,46	0,13
43	Forêts mixtes	8,07	0,13
44	Forêts riveraines	2,58	0,04

Éléments de la trame verte et bleue :

	Réservoirs de biodiversité	Surface / Linéaire	% de la surface de la commune
Trame verte	Plaines agricoles	3578,25 ha	53,66 %
	Bois et forêts	46,61 ha	0,7 %
	Landes	16,33 ha	0,24 %
	Pelouses et vallées sèches	8,46 ha	0,13 %
	Bocage	4766,38 ha	71,48 %
	Cavités souterraines	-	-
Trame bleue	Cours d'eau	34,95 km	/
	Zones humides	-	-
	Forêts alluviales	2,58 ha	0,04 %
	Mares	3257,95 ha	48,86 %
	Étangs	-	-

	Corridors écologiques	Surface / Linéaire
Trame verte	Corridors linéaires (Bois et forêts)	7,59 km
	Corridors en pas japonais (pelouses)	-
Trame bleue	Cours d'eau	35,58 km

Nombre de mares : 209



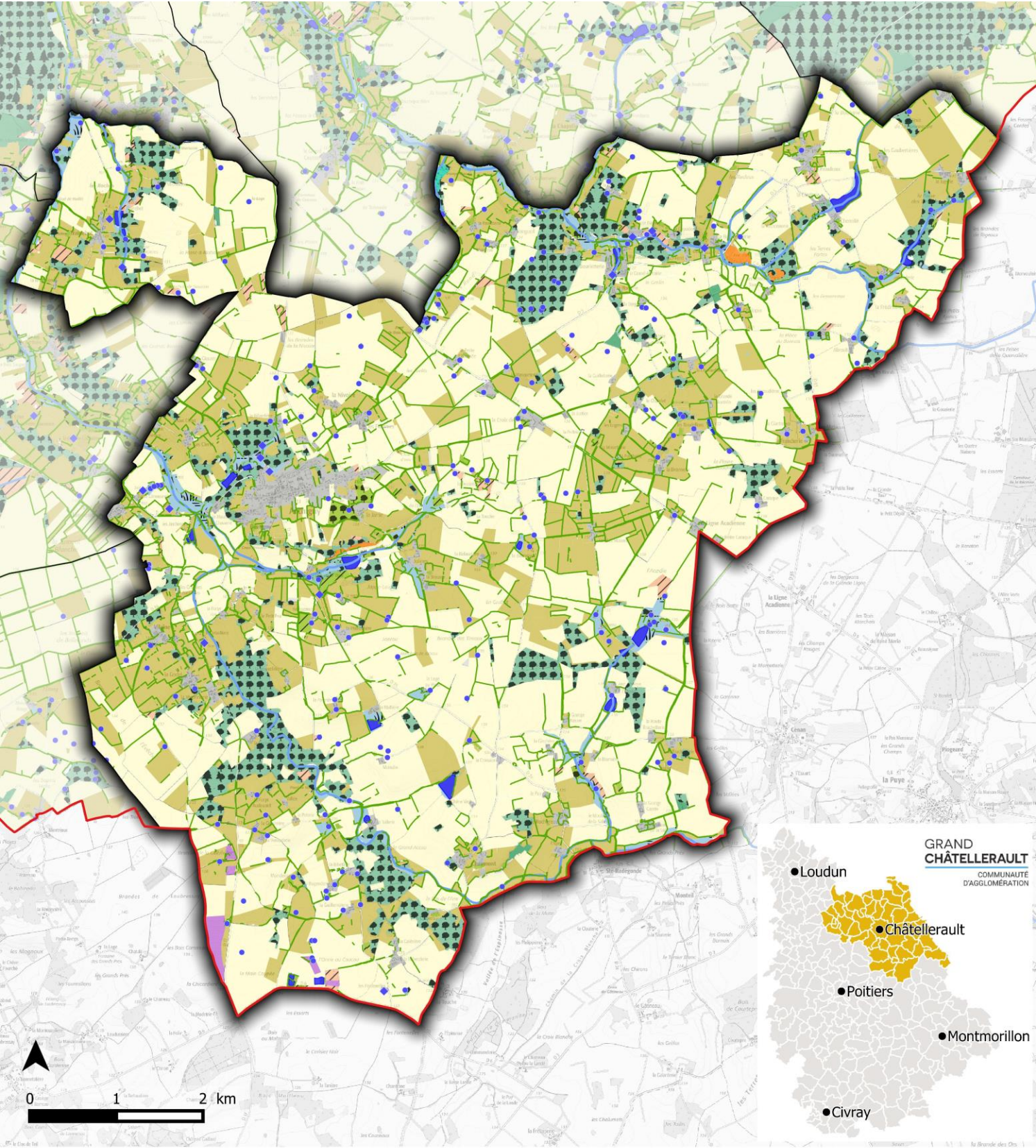
Nombre de cavités souterraines : 0



Nombre de sources : 15



Linéaire de haies : 363,03 km



Trame Verte et Bleue - Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
Commune d'ARCHIGNY

Périmètres

- Périmètre Grand Châtellerault
- Limites communales

Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Landes et fruticées - (COR : 31)
- Pelouses calcicoles sèches - (COR : 34)
- Prairies humides et mégaphorbiaies - (COR : 37)
- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides - (COR : 44)
- Forêts caducifoliées - (COR : 41)
- Forêts de conifères - (COR : 42)
- Forêts mixtes - (COR : 43)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
- Plantations de feuillus (peupleraie) - (COR : 83.32)

- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
- Fourrés - (COR : 31.8)
- Cultures - (COR : 82)
- Prairies mésophiles - (COR : 38)
- Carrières et Sablières - (COR : 86.4)
- Parc urbain et grand jardin - (COR : 85)
- Zone urbanisée (habitation, site industriel, voie ferrée...) - (COR : 86)
- Cours d'eau
- Haies (IGN, OFB, 2020)
- Cavités souterraines (BRGM)
- Mares
- Sources

Zones de conflit

- Zones de conflit potentiel avec des réservoirs de biodiversité : **28**
- Zones de conflit potentiel avec des corridors écologiques : **11**
- Ouvrages hydrauliques induisant un obstacle à l'écoulement : **2 seuils et 1 pont**

(Source : Référentiel des obstacles à l'écoulement V6, Onema et ses partenaires, MEDDE – mai 2014)

	Élément fragmentant	Réservoir ou corridor impacté	Identifiant	Présent sur la commune
Trame verte	Réseau routier	Bocage	1A	X
		Bois et forêts	2A	X
		Cavités souterraines	3A	
		Landes	4A	
		Pelouses et vallées sèches	5A	
		Plaines agricoles	6A	X
	Réseau ferré	Bocage	1B	
		Bois et forêts	2B	
		Cavités souterraines	3B	
		Landes	4B	
		Pelouses vallées sèches	5B	
		Plaines agricoles	6B	
Trame bleue	Réseau routier	Cours d'eau	7A	X
		Mares	8A	X
		Zones humides	9A	
	Réseau ferré	Cours d'eau	7B	
		Mares	8B	
		Zones humides	9B	
	Ouvrages hydrauliques (obstacles à l'écoulement)	Cours d'eau	-	X

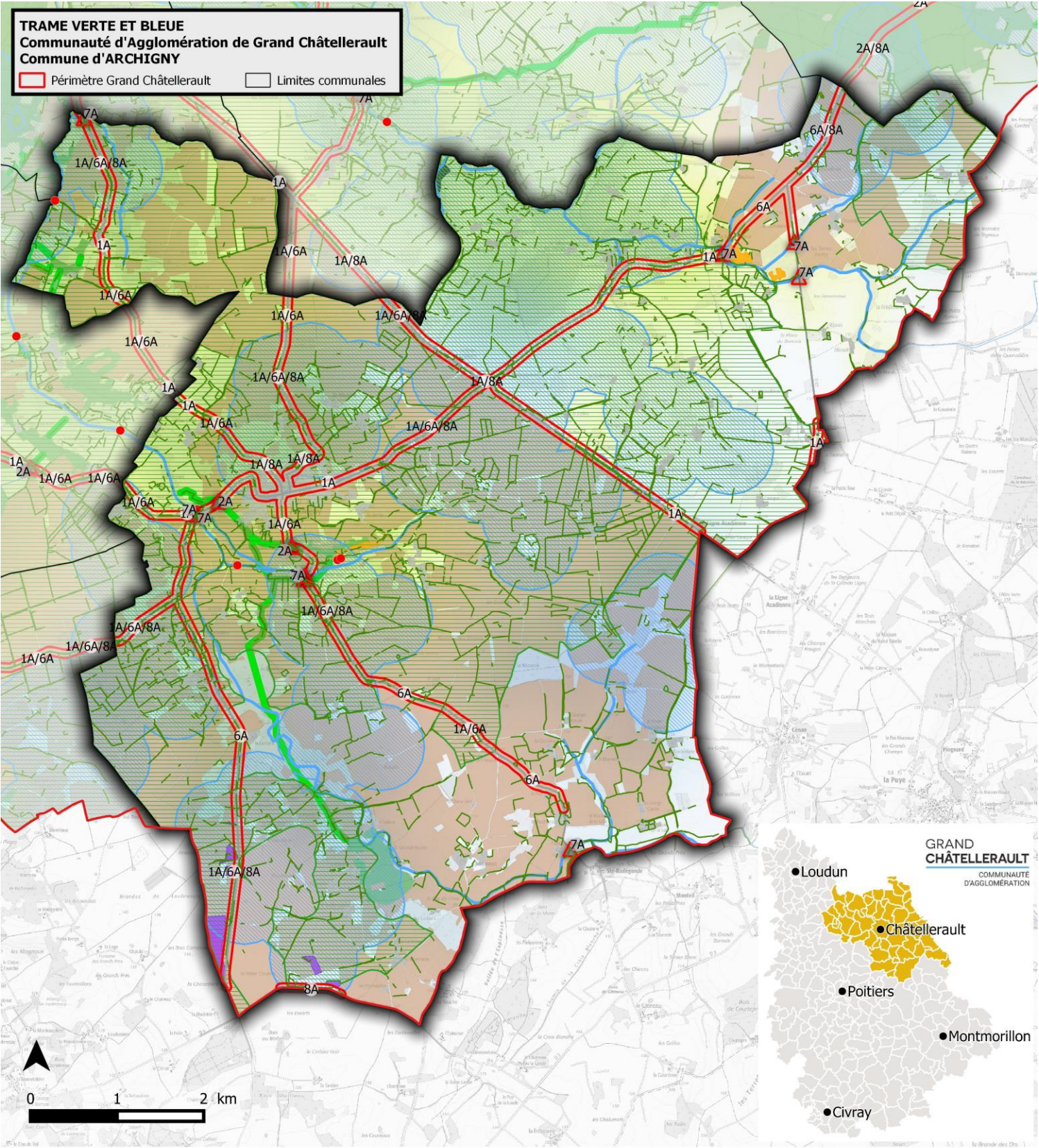
Propositions d'aménagements pour réduire les zones de conflit

NB : La mise en place d'un aménagement sera définie en fonction de la nature du conflit et des espèces touchées. Il est donc nécessaire de réaliser une expertise en amont de tout aménagement pour bien définir les enjeux, localiser la zone à aménager et évaluer sa faisabilité.

- Passage à faune terrestre (grande ou petite faune, écuroduc) : zone(s) de conflit 1A, 2A, 6A
- Passage à amphibiens (temporaire ou permanent) : zone(s) de conflit 1A, 2A, 6A, 8A
- Passage à faune semi-aquatique : zone(s) de conflit 7A
- Plantation de haies champêtres : zone(s) de conflit 1A, 2A, 6A, 8A
- Passe à poisson : Obstacles à l'écoulement induit par un ouvrage hydraulique (à usage économique)
- Retrait du seuil : Obstacles à l'écoulement induit par un ouvrage hydraulique (sans usage économique)

Préserver et/ou renforcer les différents corridors écologiques des trames verte et bleue identifiés sur la commune

(Exemple : En cas d'absence de haies au niveau des corridors bois et forêts identifiés, prévoir une plantation d'arbustes champêtres pour rendre fonctionnel ce corridor).



TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- Landes
- Plaines agricoles
- Pelouses vallées sèches
- Bocage
- Bois et Forêts
- Cavités souterraines

Corridors écologiques

- Corridors linéaires : bois et forêts
- Corridors en pas japonais : pelouses
- Corridors diffus cavités souterraines :

Peu fonctionnel Fonctionnel

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Forêts alluviales
- Étangs
- Zones humides
- Mares
- Cours d'eau

Corridors écologiques

- Cours d'eau

Corridors diffus mares :

Peu fonctionnel Fonctionnel

ÉLÉMENTS FRAGMENTANT

- Zones urbaines
- Infrastructures linéaires :
 - Autoroute
 - Voies à trafic supérieur à 3000 véhicules/j
 - Départementales
 - Ligne LGV SEA
 - Voies ferrées
- Risques de fragmentation :
 - Zones de conflit - Réservoirs
 - Zones de conflit - Corridors
 - Obstacles à l'écoulement

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANT

- Passages à faune :
 - Faune semi-aquatique
 - Grande faune
 - Petite faune
- Éléments de corridors secondaires
 - Corridors linéaires : haies

Atouts écologiques

Archigny est une commune majoritairement composée de cultures (58 % de la surface totale), réparties de manière homogène sur la commune. Les plaines agricoles forment le milieu le plus répandu sur le territoire de Grand Châtellerault. Plusieurs espèces, plus particulièrement l'**Outarde canepetière**, le **Bruant ortolan**, les **Busards cendré et Saint-Martin**, ainsi que les **plantes messicoles (bleuets, Nielle des blés, coquelicots, etc.)**, dépendent de ces milieux, mais souffrent de l'agriculture intensive. En raison de la présence d'une partie de ces espèces, plus de la moitié de la surface d'Archigny a été définie comme réservoir de biodiversité « Plaines agricoles ».

→ Soutenir la présence de jachères et de bandes enherbées permet de créer des zones refuges pour la faune et la flore.

Le paysage agricole est enrichi grâce à un important réseau de haies séparant les parcelles et à la présence de prairies mésophiles occupant 24 % de la surface totale de la commune. Cette mosaïque d'habitats est très favorable pour la biodiversité. Ainsi, plus de 71 % de la commune constitue un réservoir de biodiversité « Bocage ». Le bocage associe des prairies permanentes et le réseau de haies qui les entoure. Cette association caractéristique fait la richesse du bocage sur le plan biologique (**Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Barbastelle d'Europe, Salamandre tachetée, Lézard à deux raies**). La présence de vieux arbres têtards permet quant à elle le développement des larves du **Pique-prune** et du **Grand Capricorne**, deux coléoptères inscrits à l'Annexe II de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

→ Autrefois menacé par le remembrement agricole, le bocage est aujourd'hui majoritairement affilié à l'activité pastorale. Il est donc important de soutenir cette activité sur la commune afin de conserver ce milieu.

Avec 209 mares répertoriées, Archigny est la troisième commune comprenant le plus grand réservoir de biodiversité « Mares » de Grand Châtellerault (environ 49 % de la surface totale). Au sein de la Trame bleue, les mares constituent un fort potentiel d'accueil et de déplacement pour la faune aquatique telle que les amphibiens, les libellules...

→ La conservation, la protection et la restauration des mares, le cas échéant, sont donc essentielles pour garantir leur fonctionnalité écologique, tant pour la reproduction que pour le déplacement des espèces.

Archigny abrite quelques reliquats de landes (habitat d'intérêt communautaire), constituant un réservoir de biodiversité « Landes » (0,24 %). Les landes sont des habitats intimement liés à l'histoire du Poitou. Avec son sol plutôt pauvre, le Poitou était occupé par de grandes superficies de landes rases ayant laissé place à l'agriculture au fil des siècles. Aujourd'hui, les landes sont considérées comme un habitat d'intérêt patrimonial et hébergent une biodiversité remarquable (**Fauvette pitchou, Busard cendré, Bruyère vagabonde, Criquet des ajoncs et Petit Collier argenté...**).

→ Il est donc primordial de conserver ces milieux relictuels en luttant contre leur évolution naturelle en boisement ou leur transformation en culture.

De même, la mosaïque d'habitats de la commune est enrichie par la présence de deux zones de pelouses sèches, représentant 0,13 % de réservoirs de biodiversité « Pelouses et vallées sèches ». Les pelouses sèches sont des habitats naturels à végétation rase, qui poussent sur un sol pauvre et drainant, calcaire ou sableux. Elles sont très peu représentées au sein de Grand Châtellerault. Cet habitat rare est très intéressant du fait de son cortège floristique et faunistique (**Azuré du Serpolet**) et bénéficie ainsi d'une protection au niveau européen.

→ Sa présence constitue un atout majeur pour la biodiversité communale.

Perspectives

Concernant la trame bleue, 35,58 km de cours d'eau traversent la commune et constituent donc un corridor aquatique. Toutefois, 2 seuils et 1 pont viennent altérer la continuité aquatique au sein de cette commune. En France, 90 % des seuils entravent l'écoulement des cours d'eau sans usage économique avéré (*Référentiel des obstacles à l'écoulement V6, Onema et ses partenaires, MEDDE – mai 2014*). Si tel est le cas, il est donc conseillé de supprimer ces obstacles.

Les rives des cours d'eau de la commune possèdent quelques prairies humides, mais non définies en réservoirs de biodiversité « Zones humides ». Ces habitats (mégaphorbiaies, cariçaies...) constituent un milieu associé aux rivières et abritent une faune et une flore exceptionnelles : l'emblématique **Fritillaire pintade**, mais également le **Cuivré des marais**, papillon typique des prairies humides protégé au niveau national.

→ Elles sont souvent drainées puis cultivées : il est donc primordial de maintenir ces habitats humides pour la richesse qu'ils abritent.

En revanche, un autre habitat lié aux cours d'eau est présent, mais avec une surface très faible, il s'agit de boisements alluviaux, représentant à peine 0,04 % de réservoirs de biodiversité « Forêts alluviales ». Ces boisements alluviaux constituent un autre milieu associé au cours d'eau. Ils occupent la partie inondable du lit des cours d'eau. Elles jouent un rôle important dans le fonctionnement des milieux aquatiques : écrêtement des crues, lutte contre l'érosion des berges, épuration des eaux... Intimement liées à d'autres habitats (végétation aquatique et des rives, mégaphorbiaies, prairies inondables) riches en biodiversité, les forêts alluviales possèdent, de fait, un intérêt économique et écologique considérables. Ce sont des habitats d'intérêt patrimonial au niveau européen.

→ Elles sont menacées par l'abattage et la plantation de peupleraies : il est donc capital de les protéger en les inscrivant en tant qu'espace boisé classé dans le PLUi.

L'ensemble des boisements occupe 10 % de la commune et à peine 0,8 % est définie comme réservoirs de biodiversité « Bois et forêts ». Les forêts sont des milieux essentiels pour la biodiversité (**pics, rapaces, mammifères, chauves-souris arboricoles...**). Bien présentes, elles occupent un quart du territoire de Grand Châtellerault. Il est important de maintenir ces massifs et les éléments qui les relient.

→ La diversification des essences et la maturité des boisements sont la clé de leur fonctionnalité écologique : plus une forêt est diversifiée et vieillissante, plus elle abrite d'espèces.